

Lefèvre Corentin
info@belcobike.be

2, rue du Pont rouge 5630 Senzeilles
0471/51.70.49
BE 0677.551.829



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

ARTICLE I. Belcobike (Lefèvre Corentin, le loueur) chargé de la location se réserve le droit d'apprécier la capacité et l'aptitude des participants à utiliser un vélo. La personne louant le vélo (ci-après dénommée « le locataire ») déclare être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

ARTICLE II. Le matériel loué (vélo et accessoires) reste la propriété exclusive de Belcobike (Lefèvre Corentin) pendant toute la durée de la location. Le locataire ne peut les prêter, ni les sous-louer à un tiers.

ARTICLE III. Le locataire reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle couvrant sa responsabilité civile pour l'usage dudit vélo tant vis-à-vis de lui-même que des tiers.

ARTICLE IV. Le locataire s'engage à utiliser le vélo avec soin, à pourvoir à son entretien, à le rapporter à l'issue de la période de location, dans l'état où il se trouvait lors de la réception, à le remettre au loueur à la date et à l'endroit prévus au contrat.

ARTICLE V. Belcobike (Lefèvre Corentin) se réserve la possibilité de faire supporter au locataire les montants correspondant aux dommages subis au vélo pendant la location en gardant le dépôt de garantie et en facturant les frais de dégâts supplémentaires, ce que le locataire accepte dès à présent. (voir article VI)

ARTICLE VI. Dans le cas d'un dépassement de la durée de location initialement prévue, une majoration est due sur base de la tarification horaire et retirée sur la caution au tarif de 20€ par heure de dépassement.

ARTICLE VII. Dans le cas où le vélo est perdu, volé ou détérioré, Belcobike se réserve le droit de réclamer au locataire une indemnité équivalente à la valeur du vélo au moment du préjudice (à titre inornatif le prix neuf est 5000€ TTC pour un vélo à assistance électrique adulte et 3500€ TTC pour un vélo à assistance électrique enfant) En effet, le vol et la perte du matériel ne sont pas couverts.

ARTICLE VIII. Le locataire s'engage à déclarer toute perte ou vol du vélo ou de ses accessoires au loueur et aux autorités de police, dans un délai de 24 heures.

ARTICLE IX. Si le locataire contrevient aux lois et règlements en vigueur, au cours de la location, Belcobike ne peut en aucun cas en être tenu pour responsable. Les cyclistes roulent sous leur propre responsabilité et s'engagent à respecter le code de la route.

ARTICLE X. La location d'un vélo est payable d'avance. Le locataire remet une pièce d'identité. Belcobike se réserve le droit de demander un dépôt de garantie de 100€ en liquide par vélo loué. Le dépôt de garantie sera restitué une fois que l'inspection du vélo loué + matériels en prêt aura été faite

ARTICLE XI. En cas de panne ou d'incident quelconque, le locataire pourra contacter le loueur au 0471/51 70 49. Le locataire ne peut se charger des travaux de réparation. En fonction de la responsabilité de l'incident ou de la panne un dédomagement et en cas de responsabilité du loueur pourra être envisager à l'égard du locataire à hauteur de son dommage.

ARTICLE XII. Le droit de rétraction est de 14 jours. Vous avez donc un délai de 14 jours pour annuler votre réservation après avoir valider celle-ci. Dans ce délai l'intégralité de votre réservation vous sera remboursée.